



Chefs d'entreprise !

Vous subissez des difficultés de financement ou d'assurance-crédit ?

Contactez la Médiation du crédit !

« Qu'est-ce que c'est la Médiation du crédit ? »

La Médiation du crédit est un dispositif gratuit, rapide et confidentiel proposé par l'Etat pour aider les chefs d'entreprise qui rencontrent des problèmes de financement bancaire ou des difficultés d'assurance-crédit.

« Qui peut contacter la Médiation du crédit et dans quel cas ? »

La Médiation du crédit est ouverte à toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité. Vous pouvez saisir la Médiation si :

→ Vous avez eu un **refus de crédit bancaire lié à une activité professionnelle** ou vos **lignes de découvert ou d'affacturage ont été supprimées**.

→ Vous avez été **décoté par un assureur-crédit** et un de vos fournisseurs vous a refusé ses délais de paiement habituels ainsi **entraînant des problèmes de trésorerie**.

« Qu'est-ce que la Médiation peut m'apporter ? »

La Médiation vous apporte un suivi technique et bénévole adapté aux besoins et à la taille de votre entreprise.

« Comment ça fonctionne ? »

Le dispositif est présent dans chaque département. Une fois saisi, votre Médiateur du crédit, le directeur départemental de la Banque de France, prend contact avec votre banquier afin de lui demander de revoir sa position. Si besoin est, il réunit tous vos partenaires financiers afin de chercher dans la concertation, des solutions de financement adaptées à vos besoins.

« Comment puis-je accéder à ses services ? »

Vous devez tout simplement remplir et valider un dossier de médiation sur notre site : www.mediateurducredit.fr. Votre Médiateur départemental vous contactera dans les 48 heures qui suivent. Vous pouvez aussi appeler le **0810 00 12 10 (prix d'un appel local)** pour être accompagné gratuitement dans vos démarches par un tiers de confiance de la Médiation (membre d'un de nos réseaux partenaires : CCI, CMA, MEDEF, CGPME, UPA, l'Ordre des experts-comptables, Conseil National des Barreaux, CNER, EGEE et les réseaux de création et de reprise d'entreprise...).

« En saisissant la Médiation, risque-je d'empirer mes relations avec mes partenaires financiers ? »

Non. Le Médiateur est là pour renouer le dialogue entre vous et vos partenaires financiers et pour vous aider à construire une relation de confiance. C'est une démarche commune de recherche de solutions. Il ne faut pas attendre d'être en difficulté avant de le contacter.